



# LE POLITIQUE,

## JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 11 francs pour Liège, et 13 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

### ANGLETERRE. — LONDRES, LE 5 JUIN.

Une grande réunion protestante a eu lieu à Exeter Hall, à Londres, dans le but d'adresser une pétition aux deux chambres, pour demander l'exclusion des catholiques du parlement. C'est là, sans doute, un événement étrange, après l'émancipation des catholiques. Le capitaine Gordon y a prononcé un long discours pour prouver que la Grande-Bretagne ne peut pas être administrée par des principes protestants, si l'on permet que les catholiques prennent part à la législation. Le docteur Halloway a prétendu que les catholiques ont violé le serment qu'ils ont fait à l'acte d'émancipation. Il est évident, a-t-il dit, qu'en Angleterre, toutes les questions de politique intérieure, du droit public, mais non du droit international, sont dominées par des intérêts religieux, et cela au XIX<sup>e</sup> siècle ! Que veut-on faire de la liberté des cultes en Angleterre.

— Jeudi, a eu lieu l'ouverture du chemin de fer entre Birmingham et Liverpool.

— Il paraît que la mesure qui a pris la banque de ne plus aider les commerçants américains, n'aura pas les suites funestes qu'on en attendait. Les maisons embarrassées seront secourues par leurs amis. Le commerce a pris quelque activité à Liverpool.

— Le gouvernement espagnol vient d'imposer les houilles anglaises d'un droit de 14 schellings par tonneau.

— Grâce à la crise financière, le prix du coton est si bas, à Liverpool, qu'une forte portion de cette denrée, de provenance des Indes Orientales, y a été vendue pour être exportée à Canton. Ainsi la Chine trouve du coton en Angleterre, qui lui coûte moins que si elle le tirait directement des Indes.

— Il a paru, depuis quelque temps, une quantité considérable de harengs sur les côtes d'Angleterre. Il y a déjà une forte baisse dans les prix.

— On ne sera pas fâché de connaître le nombre d'émigrants arrivés au Canada et aux États-Unis pendant les huit dernières années.

| Il en a débarqué : | QUEBEC | NEW YORK |
|--------------------|--------|----------|
| En 1829            | 13,355 | 15,064   |
| 1830               | 24,391 | 30,224   |
| 1831               | 49,250 | 31,739   |
| 1832               | 51,422 | 48,589   |
| 1833               | 22,052 | 41,702   |
| 1834               | 30,217 | 48,110   |
| 1835               | 11,580 | 35,303   |
| 1836               | 27,513 | 60,541   |

### FRANCE. — PARIS, LE 6 JUIN.

Le roi et toute la famille royale partiront vendredi soir ou samedi matin pour Versailles. Le dimanche il y aura dans cette ville une revue des gardes nationales du département de Seine et Oise, et des garnisons de St. Cloud, Courbevoie et Versailles.

### FEUILLETON.

#### TRIBUNAUX ÉTRANGERS.

##### SALA DE LOS ALCADES DEL CRIMEN.

Audience royale de Séville.

#### LE SOLANO.

Lorsqu'un nuage au ciel ne nous protège contre les ardeurs d'un soleil dévorant, qui n'a vu dans nos plaines de l'Andalousie des exhalaisons arides et brûlantes ondoler près du sol ? Qui n'a vu la poussière voler rapidement sur la campagne ? Les arbrisseaux, les herbes courber sous une influence funeste, leurs têtes desséchées ? Le vent terrible du désert d'Afrique, en traversant la mer, ne s'est pas rafraîchi ; l'air qu'on respire ressemble à la vapeur d'une fournaise ; on éprouve un malaise général ; la nature tout entière souffre lorsque le solano vient à régner ; ce n'est pas le corps seulement qui reçoit cette impression douloureuse, la raison elle-même en est vivement affectée. Si quel que crime atroce a été commis sans intérêt, si quelque acte d'une passion frénétique est venu effrayer nos cités, soyez en certain, il a été commis pendant que le solano soufflait. Tant qu'il régne, on doit s'attendre aux excès de tout genre, aux crimes de toute nature.

On se plaint beaucoup cette année de l'inclémence de la saison ; le vent jusqu'à ce jour n'est venu que du couchant ; mais dans l'état où sont les esprits, avec nos discordes civiles, il faut regarder cette circonstance comme un bienfait de la providence. Si au lieu d'être de l'ouest, le vent passait à l'est, on peut affirmer que le sang ruisselerait dans les villes du midi de l'Espagne ; le vent d'est n'a régné que pendant quelques heures, et la chambre des alcades del Crimen a été saisie du jugement d'un crime.

Depuis deux années environ, dona Martha Arevedo, veuve d'un négociant d'Almaden, enrichi dans le commerce du yif argent, était venue demeurer à Ouna. Elle avait avec elle sa fille unique, Inesilla Arevedo, qui passait pour la plus belle femme de tout le royaume de Séville. On disait que ses longs cheveux blancs tombaient en épaisses nattes sur ses genoux ; on disait sa peau plus pure que la fleur de l'amandier, plus rose que l'alépha qui croît aux bords du Xenil ; la fraîcheur de son teint contrastait singulièrement avec celui des autres Andalouses, toujours un peu brunes. C'était peut-être en partie à cette dissemblance qu'elle devait sa renommée. Nul homme, au reste, ne l'avait vue en face ; jamais elle ne s'était écartée de sa mère d'un doigt. Lorsque, le matin, elle se rendait pieusement à l'église, sa mantille couvrait tout son visage, et ses grands yeux bleus, constamment baissés vers la ter-

— Les décorés de juillet sont allés aux Tuileries, où ils ont été reçus par le roi et par la duchesse d'Orléans. Il a été accordé, dit-on, à chacun d'eux, une gratification de 50 fr. à l'occasion du mariage du prince royal.

— Mme. la duchesse d'Orléans a reçu hier, à deux heures, M. le comte Lobau et M. le général Jacqueminot, qui sont venus inviter S. A. R. à assister au grand bal que la garde nationale doit donner, la semaine prochaine, dans la salle de l'Opéra. La princesse a bien voulu accepter cette invitation. Hier soir, à huit heures, Mme. la duchesse d'Orléans a paru avec le roi sur le grand balcon du pavillon de l'Horloge. Une foule considérable, qui se pressait dans le jardin, a salué S. M. et S. A. R. des plus vives acclamations. A huit heures et demie, S. A. R. a reçu dans ses appartements le conseil d'état et le corps diplomatique, et dans la galerie de Louis-Philippe les administrateurs et employés de la liste civile et du domaine privé qui ont été présentés à l'audience de la princesse par M. le comte de Bondy et M. de Gerente. — Aujourd'hui mardi, à dix heures et demie, Mme. la duchesse d'Orléans a reçu la maison militaire et civile du roi, et celle des princes ; à midi, les députations de la chambre des pairs, de la chambre des députés, la cour de cassation, la cour des comptes, la cour royale, les tribunaux, le conseil royal d'instruction publique, le conseil municipal de la ville de Paris, etc. — Demain, réception de l'état-major, et des officiers de la garnison de Paris, suivant l'ordre qui sera prescrit dans le *Moniteur* de demain, Mercredi 7 et jeudi 8, M. le duc et Mme. la duchesse d'Orléans recevront le soir les hommes et les dames.

— Mme. la duchesse d'Orléans s'est rendu ce matin à l'église des Billettes où elle a entendu un service divin qui a été célébré par M. le pasteur Guvier, en l'honneur de son mariage.

— Le roi et la reine des Belges partiront le 16 du courant pour retourner à Bruxelles. Ils seront accompagnés, comme on l'a dit, du duc et de la duchesse d'Orléans.

— On assure que les illuminations des monuments de Paris qui se préparent pour les fêtes du mariage, auront un caractère tout particulier, et présenteront des emblèmes entièrement nouveaux. L'arc de triomphe sera surmonté du chiffre en verres de couleur du duc et de la duchesse d'Orléans. L'hôtel-de-ville, la Chambre des députés, le Louvre, le Panthéon, tous les monuments enfin seront ornés d'emblèmes ayant trait à la cérémonie.

— La *Gazette de France*, journal sérieux, disait hier soir : « Un singulier bruit a été répandu dans les faubourgs. On a dit qu'il n'existant ni princesse douairière, ni princesse de Mecklembourg ; que ces noms avaient servi à cacher le mariage de Mlle. de Berré avec M. le duc d'Orléans, et que la personne qui accompagne la princesse n'est autre que Madame, duchesse d'Angoulême, qu'on a parfaitement reconnue à Fontainebleau. Il y a même des gens qui attestent l' avoir vue et lui avoir parlé. Le peuple a une disposition merveilleuse à croire ce qu'il désire, et ceci pourrait bien avoir contribué à son empressement. Si ce bruit, comme

re, ne voyaient que la place où elle mettait le pied. Au reste, elle pouvait bien cacher sa figure, mais elle ne pouvait pas sa taille, et la basquine en trahissait la grâce et la délicatesse. Certainement, si nous eussions été encore au temps des sérénades, on eût entendu sous les fenêtres d'Inesilla un concert perpétuel, car plus d'un prétendant aspirait à l'honneur d'être remarqué par elle ; mais l'ordre de choses et les patrouilles sont antipathiques à l'amour et aux chansons. Seulement, alors qu'à la brune chacun morlait sur sa terrasse pour respirer la brise du soir, si, comme au temps passé, quelque chanteur improvisait des couplets en s'accompagnant de sa guitare, c'était toujours pour célébrer la belle blonde.

Au nombre de ses adorateurs les plus fervents se trouvait Sancho Mofar, fils d'un tailleur. Le pauvre garçon, qui avait la tête assez faible, demeurait rue de Hornachuelos, en face de la maison d'Inesilla. Aussi passait-il à sa fenêtre une grande partie de la journée, les yeux braqués sur les jalouses qui dérobait à sa vue l'objet de son amour. Il avait remarqué que jamais un méchant ne frappait en vain à la porte de sa voisine. Elle aimait à leur donner elle-même ses aumônes. Il avait donc tenté d'aller aussi demander la charité, pour avoir l'occasion de faire parvenir un billet. Mais un chien qui va à la noce sans y être invité reçoit des pierres en place d'os (1). Il avait été rudement éconduit. Cependant il ne s'était pas découragé. Les expressions extravagantes par lesquelles il chantait son amour avaient une fois provoqué le rire d'Inesilla. Ce rire, il l'avait pris pour une faveur, et quand ses camarades se moquaient de ses espérances, il répondait : « Une hirondelle ne fait pas les printemps ; mais elle prouve qu'il va venir. » Il disait : « Ce qu'on perd un jour, on le regagne le lendemain ; et là où se ferme une porte, il y en a toujours une autre qui s'ouvre. »

Cependant le gouvernement, pour terminer la guerre que les factieux soutiennent dans les provinces basques contre les troupes de notre glorieuse et innocente reine, appela aux armes une grande partie de la population. L'amour de la patrie, dit l'art. 6 de la constitution, est une des principales obligations de tous les Espagnols. Il doit aussi être juste et bienfaisant. — (Art. 8.) Tout Espagnol, sans aucune distinction, est obligé à contribuer, en proportion de ses facultés, aux dépenses de l'état. — (Art. 9.) Tout Espagnol est également obligé à prendre les armes pour la défense de la patrie, lorsqu'il y est appelé par la loi.

C'est en vertu de ces dispositions que Sancho Mofar devait incessam-

(1) Nous croyons devoir conserver dans la traduction toutes ces locutions proverbiales qui sont, comme on le sait, un des principaux cachets du style espagnol. (Note du traducteur.)

ment partir pour se ranger sous les drapeaux. Le pauvre garçon se désolait, non qu'il craignit la vie de soldat, non qu'il regretta vivement son pays, ou que les cloches d'Ouna eussent pour ses oreilles un son plus harmonieux que les cloches des autres villes ; mais il craignait que pendant son absence Inesilla ne donnât son cœur à quelque prétendant.

« Hélas ! disait-il à qui voulait l'entendre, les absents ont toujours tort ; et n'étais-je pas déjà suffisamment malheureux, sans être encore obligé de m'éloigner d'elle ! C'est toujours aux chevaux maigres que Dieu envoie des mouches ! »

Cependant le vent avait tout à coup changé de direction, et la tristesse de Mofar avait aussi pris un nouveau caractère. Il paraissait préoccupé et on voyait qu'il avait arrêté une grave détermination. Le résultat ne s'en fit pas longtemps attendre. On apprit, au commencement de la soirée, que la *Torre de las Avejas* (2), qui n'est éloignée d'Ouna que d'environ une lieue, était dévorée par les flammes. Elle appartenait à dona Martha, qui avait l'habitude d'y passer toute la belle saison. Cette dame partit donc immédiatement avec ses domestiques et tout le monde qu'elle put réunir pour aller arrêter le progrès de l'incendie. Inesilla, qui pouvait être plus embarrassante qu'utile, fut laissée seule à la maison.

Quant, à une heure fort avancée de la nuit, la senora Arevedo rentra chez elle, elle fut surprise de ne pas voir sa fille, accouru à sa rencontre. Puis, quand elle eut franchi le seuil, elle s'étonna de trouver le pavé encore tout humide ; ce n'était pas le jour auquel on avait l'habitude de laver la maison (3), et d'ailleurs Inesilla n'était pas dans l'usage de s'acquitter elle-même de ces travaux serviles. Dona Martha voulut donc monter dans la chambre de sa fille. Elle avait hâte de lui expliquer qu'on avait en plus de peur que de mal, que, grâce à la rapidité des secours, une grande partie des bâtiments et tous les bestiaux avaient été sauvés. Elle se félicitait des dispositions qu'elle avait prises pour que le malheur ne fut pas aussi grand qu'on pouvait le craindre. Mais quand la mauvaise fortune vint entrer dans une maison, on a beau s'enfermer, elle passe par les fissures de la porte, et un malheur ne vient jamais seul. D'abord en voyant Inesilla étendue immobile dans son lit, la pauvre mère crut qu'elle dormait. Elle voulut, sans s'éveiller, déposer sur le front de sa fille le baiser du soir ; mais ses lèvres ne rencontrèrent qu'une peau glacée. Sa fille avait au côté une

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.

Opération.



que ce navire a été relâché, parce qu'il a été reconnu qu'il ne s'y trouvait d'autre tabac que celui nécessaire à la consommation des matelots, et pour lequel il a été payé une douzaine de florins. Ce navire est de retour à Anvers.

On annonce la formation d'une nouvelle société ayant pour objet l'exploitation des mines de charbon dans les environs de Bruxelles. Il est certain que ce serait une entreprise des plus heureuses de trouver près de la capitale des mines fournissant le combustible nécessaire à la grande consommation. Des fouilles ont été faites dans la commune de Rebecq, et des hommes expérimentés ont reconnu avec certitude qu'il y existe des mines de charbon. Quelques industriels se sont associés pour tirer parti de la position favorable où gisent ces couches. Ils appellent les capitaux à partager les bénéfices qui résulteraient de leurs découvertes.

— On écrit de Constantinople, 10 mai : Un navire arrivé en dix jours d'Alexandrie a apporté plusieurs lettres, toutes contenant de tristes nouvelles, sur la déplorable situation des affaires en Egypte. La famine, commencée à se faire sentir si cruellement parmi les classes inférieures qu'on a de vives craintes que le désespoir ne pousse les Arabes à un soulèvement général.

Bruxelles, 7 juin (trois heures). — La hausse de Paris a produit son effet quant aux cours de l'actif espagnol (Ardois) sans plus activer les transactions, ouvert à 23, le prix a atteint 23 1/4 pour rester à la clôture à 23 argent. Une lettre de Paris, datée d'hier, annonce que le matin même M. Aguado avait reçu une forte partie des diamants de la reine Christine et que cette princesse attendait la première occasion favorable pour quitter Madrid. Société Générale, émission de Paris, 1865 A, extrêmement demandées et sans vendeurs, des transactions importantes ont eu lieu sur cette valeur, ainsi que sur les titres en nom qui ont gagné 1 fl. aujourd'hui; Actions-réunies 103 3/8 P.

LIEGE, LE 8 JUIN.

BULLETIN.

Lors de la discussion de la proposition de M. Dumortier à la chambre des représentants, plusieurs orateurs du gouvernement, et parmi eux, M. de Theux, si nos souvenirs sont fidèles, faisaient entendre que le ministère était assez disposé à prendre par voie administrative, une mesure dont l'effet serait d'empêcher l'envahissement de la chambre par les quarante ou quarante-quatre commissaires de districts du royaume; car, il faut le dire, au train dont vont les choses, on pourrait arriver à cet absurde résultat. Nous avons déjà dit qu'une telle mesure venant du ministère, présenterait l'utilité qu'on rencontrerait dans la proposition de l'honorable député de Tournay, sans en avoir les inconvénients, et entre autres, celui d'établir des catégories, des exceptions toutes personnelles, peu compatibles avec le caractère général d'une loi.

La proposition de M. Dumortier ayant été repoussée par le sénat, le ministère eût fait très-sagement, selon nous, de prendre la mesure dont nous venons de parler et qu'il avait fait pressentir. Ce qui était juste et convenable avant la résolution du sénat, n'a pas cessé de l'être après cette même résolution.

On ne saurait objecter que le gouvernement en réalisant l'espèce d'engagement qu'il avait pris, se serait mis en contradiction avec le vœu manifesté par l'une des branches de la législature, puisque c'est une position qu'il n'a pas craint de prendre vis-à-vis de la chambre des représentants. Mais outre cela, n'est-il point très-probable que le rejet du sénat a pour cause, la croyance où il était, qu'il serait pris une mesure administrative dans le sens de la proposition de M. Dumortier? C'est au moins notre avis, car nous ne saurions nous résoudre à croire que le sénat ferme les yeux sur le danger de voir arriver à la représentation nationale, tous les commissaires de district de la Belgique.

Quoiqu'il en soit, le ministère en s'abstenant de poser l'acte dont il s'agit, commet une faute véritable; il se fait tort à lui-même comme au pays, puisque cet acte eût donné une opinion favorable de la loyauté de ses intentions et prévenu l'inconvénient grave que nous venons de signaler. Qu'arrivera-t-il maintenant? C'est que les prochaines élections riveront, selon toute apparence, à amener à la chambre des représentants, plusieurs nouveaux commissaires de district, qui, en se réunissant aux dix ou onze collègues qui siègent déjà au sein de la représentation nationale, formeront un peloton fort respectable. Un fait de cette nature mettra alors complètement en lumière la nécessité de s'opposer enfin à cette irruption de fonctionnaires dans la législature, et le tort qu'a en le ministère de tolérer un semblable état de choses.

Le gouvernement tombe dans une étrange erreur s'il s'imagina qu'il acquiert de la force en laissant la chambre législative se peupler de fonctionnaires placés sous son influence immédiate. Le gouvernement le plus fort serait, sans aucun doute, celui qui parviendrait à se faire soutenir par une majorité parlementaire dont l'entière indépendance éclaterait aux yeux de tout le pays. Les actes qu'elle revêtirait de sa sanction seraient alors respectés, et recevraient leur exécution d'autant plus facilement qu'on aurait plus de confiance dans le caractère de ceux qui les auraient sanctionnés. Il ne faut pas seulement que la majorité des chambres soit composée d'hommes réellement indépendants, il faut encore qu'à raison de leur position, on ne puisse soupçonner leur indépendance et la liberté de leurs votes. C'est là ce qui doit être le principal caractère de la représentation nationale, et s'il n'en est point ainsi, l'appui qu'elle doit prêter au pouvoir est pour lui tout-à-fait inefficace, car il n'en saurait tirer aucune force réelle. On ne s'appuie, comme l'a dit un célèbre orateur français, que sur ceux qui peuvent résister dans l'occasion. Nous le demandons, parce que c'est bien ici le cas de poser cette question : que deviendrait un ministère, quelle serait son influence, s'il en était réduit à faire voter en sa faveur une majorité qui se composerait des quarante quatre commissaires de districts du royaume? Evidemment une telle administration serait sans considération, sans force, sans avenir.

Nous ne sommes point les partisans de l'opinion qui veut

exclure tous les fonctionnaires de la législature. Il ne faut point que l'administration demeure tout-à-fait en-dehors des chambres; mais il y a en-tout une mesure qu'il ne faut point dépasser : Messieurs les commissaires de district ne semblent vouloir en garder aucune. Aussi est-ce bien à eux qu'ils doivent attribuer l'exclusion dont il s'agit de les frapper aujourd'hui.

Il y a encore une raison qui milite grandement en faveur de cette exclusion, formulée dans les termes d'un arrêté ministériel : c'est que les commissaires de district sont, de tous les fonctionnaires, ceux qui peuvent le plus efficacement influencer les électeurs, ceux des campagnes surtout, par l'action qu'ils exercent sur les bourgeois.

Le collège des bourgmestres et échevins a procédé, hier, à l'adjudication de plusieurs parcelles de terrain des Croisiers. En voici le résultat :

|   |           |
|---|-----------|
| Parcelle n° 1, contenant 164 mètres, adjugée à M. Emile Janson et son command, pour la somme de | frs. 6560 |
| Parcelles n° 2, 7 et 8 (589 mètres), adjugées à M. Dayeneux et son command, pour la somme de    | 22,040    |
| Parcelle n° 12 (89 mètres), adjugée à M. Bourguignon, m. tre maçon, pour                        | 3560      |
| Parcelle n° 11 (119 mètres), adjugée au même, pour  | 4760      |
| Parcelles n° 13 et 14 (257 mètres), adjugées à M. Doreye, père, par command, pour               | 12,500    |
| Parcelle n° 25 (166 mètres), adjugée à M. Massart, peintre décorateur, pour la somme de         | 6640      |
| Parcelle n° 32 (128 mètres), adjugée à M. Léonard-Modave, pour la somme de                      | 5120      |

Le total des ventes importe une somme de 61,180 fr. — Un vol, au préjudice du sieur Guillaume Lécrinier, a été commis ces jours derniers à Visé. Les voleurs ont enlevé une somme de 1075 frs. qui était renfermée dans un bateau couvert et ancré sur la Meuse.

Le nommé Maurice Renard, âgé de 20 ans, de Marchin, était occupé à extraire du sable, lorsqu'un éboulement est venu le surprendre. On s'est vainement empressé de le dégager des terres, le malheureux était mort.

On nous écrit des environs de Wareme : En suivant le terrassement du chemin de fer de Wareme à Rosoux, on remarque que le pont construit à grands frais sur le Geer à Wareme menace de s'écrouler, et que celui de Rosoux doit être démolit. Il serait à désirer que l'autorité compétente fit vérifier si les autres ponts qui se trouvent sur la même section ne sont pas dans le même état.

— Avant-hier 6 juin 1837, dans la matinée, une vieille femme est allée se prosterner devant Saint-Antoine et le prier avec tant de ferveur qu'elle s'est mise à pleurer. Tout-à-coup, levant les yeux sur le saint, elle s'écria qu'une larve venait de sortir de l'œil gauche du saint et qu'il venait de faire deux clin-d'œil. Cette femme, probablement atteinte d'aliénation mentale, est sortie de l'église en criant et déclarant ce qu'elle venait de voir. Beaucoup de personnes ont ajouté foi à cette superstition, et vers la soirée une foule de femmes et d'enfants envahissaient la cour des Mineurs. (J. de la Province.)

Hier, vers 9 heures du soir, une petite fille âgée de 6 ans, demeurant rue Petit Neuvise, faubourg d'Amersœur, s'étant approché trop près du foyer pendant que sa mère était allée puiser de l'eau à la rivière, le feu prit à ses vêtements qui furent bientôt consumés; un voisin accourut aux cris de cette enfant, et arriva assez à temps pour la sauver d'une mort certaine; déjà l'enfant avait la moitié du corps brûlée.

— Les voleurs se sont introduits le 6 juin, par une fenêtre, chez le sieur Falla, à Bellaire. Ils y ont enlevé 100 pièces de 5 francs.

— Des 21 parcelles de terrain des Croisiers contenant ensemble 2874 mètres carrés que la ville a mis en adjudication hier, 10 seulement contenant ensemble 1512 mètres carrés ont été adjugées; ces parcelles se sont vendues sur le pied de 40 fr. le mètre.

— D'après le travail relatif au chemin de fer de Paris à Bruxelles, le prix des places par personne, serait de 21 fr. dans les berlines ou diligences, de 15 fr. dans les charrs-bans, et de 6 fr. dans les waggons. On a calculé qu'on mettrait neuf heures à parcourir la distance entre les deux capitales.

— Des lettres particulières de Londres annoncent que du vendredi au samedi de la semaine dernière, huit maisons colossales ont manqué. On évalue le passif de trois d'entre-elles à huit millions de liv. st.

— On dit que Mlle. Mars va venir donner quelques représentations à Bruxelles.

On lit dans le *Messageur de Gand* : Une violation de territoire a été commise pendant la nuit du 4 au 5 juin sur les frontières de la Flandre zélandaise; 4<sup>e</sup> district, dans la commune d'Eede, par les troupes belges, cantonnées au poste du Pont-de-Paille.

Dix-huit soldats Belges, commandés par M. le lieutenant Martin, et accompagnés du sieur Standaert, aubergiste au Pont de Paille, ont envahi la maison du sieur Lampaert, charpentier et aubergiste, chez qui se trouvait réunie une société paisible d'habitants de la commune revenant de l'Écluse, où ils avaient tiré à loisir.

Ces militaires ont enfoncé la porte, sont entrés dans la maison, la baïonnette en avant et comme des furieux, ont brisé à droite et à gauche tout ce qu'ils ont pu atteindre, attaqué avec leurs armes toutes les personnes présentes, et blessé d'un coup mortel dans la région du cœur le sieur Pierre Goethals, qui est resté sur la place. On désespère de ses jours.

Les assaillis ont voulu se défendre avec tout ce qui leur tombait sous la main, mais ils ne pouvaient rien contre le nombre et les armes et ils ont été forcés de se réfugier au grenier. Le sieur Standaert, armé d'une pièce de charpentier,

frappait aussi sur les bourgeois. Les autorités se sont rendues sur les lieux et y ont pris les informations nécessaires. M. le lieutenant Martin s'est transporté à la frontière pour tâcher d'arranger l'affaire, mais on croit que sa démarche aura été inutile.

Ni le *Journal des Flandres*, ni le *Constitutionnel*, ne parlent de cet événement sur lequel on aura sans doute des renseignements ultérieurs.

On lit dans le journal la *Paix* :

C'est au plus jeune des virtuoses, dont s'occupe le monde artiste, qu'appartient l'honneur d'avoir clos dignement cette longue et brillante saison musicale. César Auguste Franck, de Liège, n'a pas craint de se présenter le dernier et de demander des juges à la foule qui venait d'applaudir Liszt et Thalberg : MM. Allard et Chevillard, deux jeunes artistes, auprès desquels Auguste Franck est encore bien jeune, faisaient avec lui les honneurs des salons de Pape aux nombreux dilettanti que la clôture récente des concerts du conservatoire rendaient encore plus avide de belle et bonne musique. On devait retrouver dans les salons de Pape, Weber et Beethoven, dans celles de leurs œuvres qui, composées pour un nombre très-borné d'instruments, n'ont besoin, pour faire éclater le génie des deux grands maîtres, que d'un violon, d'un alto, d'un piano, d'un violoncelle, le violon de M. Allard, le violoncelle de M. Chevillard et le piano du jeune Franck ont magnifiquement satisfait à cette exigence. Dans les deux grands quatuors de Beethoven et de Weber, et le grand trio de Schubert, les trois artistes réunis ont fait applaudir une vigueur et une pureté d'exécution jointes à un sentiment d'unité et d'ensemble fort remarquable. Dans les solos, on a pu apprécier ce que chacun apportait de mérite et de talent personnels dans l'effet général; et l'auditoire a fait alors une très-large part au jeune Franck; on a reconnu en lui, à la sûreté et à l'énergie souple et savante de son jeu, les qualités essentielles et très distinguées du pianiste et de l'accompagnateur. Son succès a été consacré par les applaudissements de MM. Kalkbrenner, J. Herz, Onslow etc.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 7 JUIN.

Naissances : 3 garçons, 2 filles.  
Décès : 2 garçons, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir : Jean Pilet, âgé de 34 ans, tisserand, rue Pont de Pierres, époux de Marie Blavier. — Lambertine Bastin, âgée de 77 ans, journalière, domiciliée à Jeneffe, épouse en 2<sup>me</sup> noces de Simon Delvaux. — Jeanne Petit, âgée de 67 ans, sans profession, rue Hors Château, épouse de Joseph Picmanne. — Catherine Hirschreiter, âgée de 37 ans, journalière, rue derrière St. Pholien.

ANNONCES.

BAL CHAMPÊTRE à la COMÈTE, faubourg Vivegnis, le jeudi 8 du courant. 1086

A VENDRE UN JEUNE CHIEN CANICHE blanc, de la plus grande beauté. — S'adresser à Hocheporte, n° 790. 1104

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHARMACIE. — S'adresser rue Vinave-d'Ile, n° 38. 967

VENTE POUR CAUSE D'INDIVISION, DE LA BELLE PROPRIÉTÉ DU CASINO.

A FRAGNÉE ; QUARTIER D'AVROY, A LIÈGE. VENDREDI, 30 JUIN 1837, à 3 heures après-midi, il sera procédé, par le notaire SERVAIS, en son étude, à Liège, rue du Spectacle, n° 857, à l'adjudication publique de la propriété, formant le local de la

Société d'Harmonie,

et consistant : En une habitation, véritablement agréable; commode et salubre, avec bâtimens, jardin, bosquet, pelouse et plantations.

Ce bien, d'une surface plane de SIX MILLE SIX CENT VINGT-SIX MÈTRES CARRÉS, aboutit, vers l'Est, au rivage de la Meuse, vers l'Ouest, à la grande route de Liège à Namur, et au Sud, à M. Sablet.

La vente s'opérera d'abord en trois parties, qui seront ensuite et selon l'occurrence, réexposées en une seule masse, ou bien en deux lots.

La propriété, dont il s'agit, est entièrement libre de charges. Les acheteurs pourront néanmoins profiter de très grandes facilités, sous le rapport du paiement.

Inutile, sans doute, d'exposer les avantages de la situation : leur immense importance est, pour ainsi dire, mathématiquement démontrée aujourd'hui.

Le plan figuratif de la propriété et de sa division en plusieurs parties est déposé, avec les titres et conditions, en l'étude du Notaire, chargé de la vente. 1055

A LOUER UNE MAISON sise au Quai de la Sauvenière, N°9, près de la porte d'Avroy, S'adresser au bureau de cette feuille.

DEUX QUARTIERS INDÉPENDANS A LOUER présentement, ainsi qu'un JARDIN, pour l'époque de Mars prochain, à Ste. Claire, n° 130. 234

BELLE VENTE

PLANTES ET D'ARBUSTES.

VENDREDI 9 JUI, à 3 heures de relevée, à la salle de ventes de Mlle DUVIVIER, rue Velbruck, consistant en cent espèces de Camélia en bonne force, Azéla indica, Magnolia, Rhododendrum, Cactus et quantité d'autres plantes de serre et de pleine terre. 1079

LE VENDREDI 9 de ce mois, à 11 heures, le notaire PAQUE VENDRA PUBLIQUEMENT par devant M. le juge de paix CHOKIER en son bureau, RUE MONT SAINT-MARTIN, à Liège,

UNE PRAIRIE

DE 38 ARES 13 CENTIARES, située à la Montagne d'Ans commune d'Ans et Glain, joignant aux enfans Gérard, Eustache Pasque T. Werson et à la Chaussée. Aux conditions à voir tant audit bureau qu'en l'étude du dit notaire. 1071

Le notaire SERVAIS, à Liège, est chargé de VENDRE ensemble ou séparément, DEUX SUPERBES

MAISONS NEUVES,

à porte cochère, situées dans la partie la plus agréable du QUAI DE LA SAUVENIÈRE, en la même ville. Outre la solidité et la grandiose de la construction, il se trouve réuni, à chacune d'elles, un terrain fort avantageux. Des facilités seront offertes à l'acquéreur. S'adresser au notaire, pour indications ultérieures. (266)

VENTES D'IMMEUBLES.

JEUDI 29 JUI 1837, à 9 heures du matin au bureau de M. le Juge-de-Paix CHOKIER, rue Mont-St. Martin, à Liège, le notaire DELEXHY, VENDRA AUX ENCHÈRES,

UNE BONNE MAISON

COTÉE NEUF CENT TRENTE NEUF, ET ENVIRON SOIXANTE DIX HUIT ARES SOIXANTE DIX SEPT CENTIARES DE JARDIN ET TERRAIN LABOURABLE, le tout formant un ensemble situé à mi-côte de la montagne du bois d'Avroy, commune de Liège. Immédiatement après la vente qui précède, le même notaire exposera EN VENTE AUX ENCHÈRES, en son étude rue St. Severin,

2 PARCELLES DE TERRAINS LABOURABLES

Contenant ensemble 57 ares 53 centiars, etc., sises à côté des immeubles précédens. S'adresser pour voir les conditions à M. le juge de paix susdit ou au notaire DELEXHY. 1106

BELLE VENTE

DE BOIS.

JEUDI 15 JUI 1837, à une heure de relevée, au rivage de CHOKIER, le notaire BIAR VENDRA à la recette de l'ancien notaire DELVAUX,

UNE GRANDE QUANTITÉ DE BOIS, SAVOIR:

Gros Chênes, Hêtres, Vernes, Pontres, Bois de Fosses, Jantes, Rais, Planches de Hêtre et UN ARBRE D'USINE ayant 32 pieds de long sur 22 pouces d'équarrissage. ARGENT COMPTANT. 1094

VENTE PUBLIQUE

PAR CESSATION DE COMMERCE

GRANDE PARTIE DE DRAPS.

LUNDI 12 jui, à 2 heures de relevée, et jours suivans s'il y a lieu, on vendra à la salle de ventes de A. DUVIVIER, rue Velbruck, un grand assortiment de DRAPS de diverses couleurs et qualités, sans défaut et décatés. Il sera accordé trois mois de crédit, ou deux p. 0/0 de remise aux obtenteurs qui payeront comptant. 1070

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont d'He, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On le vend au plus juste prix.

VENTE SANS RÉSERVE DE SURENCHÈRE

PROPRIÉTÉ

SITUÉE AUPÈRY, QUARTIER DU NORD DE LA VILLE DE LIÈGE, OCCUPÉE CI-DEVANT PAR Mlle. DEFRANCE.

Consistant notamment en UNE BELLE MAISON avec JARDIN et UNE GRANDE PRAIRIE bien arborée, etc. La vente de cette propriété qui avait été fixée au 8 mai dernier, n'ayant pas eu lieu, il y SERA PROCÉDÉ DE NOUVEAU aux enchères publiques, le LUNDI 3 juillet 1837, à 3 heures de relevée, en l'étude à Liège, rue Férons-trée, n° 588, de M. GILKINET. Elle sera adjugée d'abord en masse, ensuite en détail et en six lots. D's délais seront accordés pour faciliter le paiement du prix. S'adresser pour la visiter, rue de la Wache, n° 662, le mardi et jeudi, et audit notaire pour connaître la composition des lots et les conditions de la vente.

VENTE D'UN BEAU MOBILIER PAR SUITE DE DÉCÈS.

MARDI 13 JUI 1837, à 2 heures de relevée et jours

suivants, il sera procédé par le notaire BIAR, au domicile de feu M. le conseiller DUPRE, place St-Jean en He, N. 882, à Liège, à la vente d'un BEAU MOBILIER, consistant en PENDULES, GLACES, rideaux en mousseline et autres étoffes, porcelaines dorées, commodes, chiffonniers en acajou, fauteuils et canapés idem, chaises bourrées et autres, bois de lit, bonnes literies, tables à coulisses, à jeu et autres; candelabres, quin-qu-tes, une horloge avec sa caisse, batterie de cuisine, une bonne cuisinière et autres objets dont le détail serait trop long. ARGENT COMPTANT. 1004

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 30 ares 10 centiars sur une parcelle de terre, appartenant à Charles COLLARD, propriétaire, domicilié à Alleu, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 306, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Collard à comparaître le vingt-deux jui présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1096

EXTRAIT.

Par EXPLOIT de l'huissier CLASEN, en date du 6 juin 1837, à la REQUÊTE DE L'ÉTAT BELGE, poursuite et diligence de M. le Ministre des travaux publics; attendu qu'il doit être opéré UNE EMPRISE de 7 ares sur une parcelle de verger, appartenant à Lambert JACOB, propriétaire, domicilié à Hognoul, située dans la commune de Loncin, indiquée et figurée sous le n° 290, section B, au plan cadastral qui a été déposé à l'inspection des intéressés en exécution de la loi; attendu que le requérant n'a pu s'entendre avec le propriétaire pour la fixation des indemnités qui peuvent être dues du chef de ladite emprise, assignation a été donnée audit sieur Jacob, à comparaître le vingt-deux jui présent mois, à l'audience du tribunal de première instance, séant à Liège, pour voir procéder au règlement des indemnités, et ordonner que le requérant sera envoyé en possession de la propriété prémentionnée.

Pour extrait conforme: EMONTS, avoué. 1095

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, procéderont le jeudi 15 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel-de-ville, à l'adjudication des travaux d'appropriation du local destiné à l'académie de peinture, sculpture, etc. On peut voir le cahier des charges au secrétariat de la ville, depuis 8 heures du matin jusqu'à deux heures de l'après-midi. A l'hôtel-de-ville, le 7 jui 1837.

État des vaccinations opérées pendant l'année 1836.

Le collège des bourgmestre et échevins rappelle itérativement à MM. les médecins, chirurgiens et autres personnes exerçant l'art de guérir, l'obligation où ils sont de remettre à l'autorité locale, à la fin de chaque année, l'état général des vaccinations faites par leurs soins respectifs. Il les invite à se conformer à cette obligation en lui faisant parvenir dans les dix jours, au plus tard, l'état dont il s'agit en ce qui concerne l'année 1836. A l'hôtel-de-ville, le 5 jui 1837.

Le président, Louis Jamme. Par le collège, le secrétaire, Demany.

ADMINISTRATION COMMUNALE DE LIÈGE. — AVIS.

Le préposé du service des fourrages de la place demande l'autorisation d'établir un dépôt de fourrages dans un bâtiment situé au quai St Léonard, n° 95. Le sieur B. J. S. Hardy demande le c. d'établir une briqueterie temporaire au lieu dit Hautesse. On peut former opposition dans la quinzaine en s'adressant par écrit à l'administration communale.

BOURSES.

Table with columns for Paris, 6 June, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for London, 5 June, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Amsterdam, 6 June, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Anvers, 7 June, listing various financial instruments and their values.

Table with columns for Changes, listing exchange rates for various locations.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 7 JUI 1837.

Par suite de 58 0/0 de hausse à Paris, les fonds Espagnols ont été fermés à notre bourse de ce jour. — Ardoins ouvert 23 1/8 1/4 et reste 23 1/8 argent jusqu'au 10 courant. Primes à un mois 21 dont 1 0/0 argent. On a fait peu d'affaires.

Table with columns for Cour, listing various financial instruments and their values.

VIENNE, LE 29 MAI.

Métalliques, 104 15/16. — Actions de la Banque, 4382 1/2.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 6 JUI.

Le sloop français Eugène, v. du Havre, ch. de riz et coton. — Le playt belge Python, v. de Londres, ch. de thé et sucre.

PLACE D'ANVERS, LE 7 JUI.

Café. — A l'exception de quelques failles lots de Chéribon jaune, Batavia et St. Domingue, les transactions de ce jour ont été nulles dans cette fête. Huiles. — 7 à 8 pipes huile de Gallipoli tournante, ont été traitées à f. 78. Riz. — Il s'est traité 117 balles Bengale à f. 8 3/4 et 100 balles dito à f. 9 1/4. Sucre brut. — 430 caisses Havane blond belle qualité ont été payées f. 20 pav. nat. Il s'est également traité 2200 nattes Manille brun à f. 12 pav. étr. — On a cité aujourd'hui la vente de 20,000 kil. pains mé, lis à f. 19 pour l'exportation.

Imprimerie de J.-Bte. Nossent, rue du Pot-d'Or, n° 622, à Liège